

Le troisième point que je voudrais souligner concerne les pensions d'invalidité. D'après l'expérience que j'ai eue dans ma propre circonscription et dans d'autres régions du pays il me semble qu'une personne doit être aux trois quarts morte pour avoir droit à une pension d'invalidité.

**Une voix:** Non, aux quatre quarts.

**M. Nesdoly:** Quelqu'un dit aux quatre quarts mais alors c'est plutôt grave. Une pension d'invalidité devrait être exactement ce qu'elle prétend être. Si une personne est invalide et ne peut s'acquitter de son emploi régulier elle devrait avoir droit à une pension. Je connais un homme qui touchait une pension d'invalidité, jusqu'à ce que des bureaucrates d'Ottawa ou d'ailleurs aient décidé de la lui reprendre car à leur avis il n'y avait pas droit. L'affaire devait être entendue le 8 août de cette année, mais j'ai reçu une lettre de ce même homme l'autre jour où il me dit qu'il n'a eu aucune nouvelle et qu'il ne sait pas ce qui va se passer. Je pense qu'il faudrait mettre de l'ordre dans tout ce gâchis d'origine administrative peut-être.

La quatrième et dernière suggestion que je voudrais faire au ministre c'est qu'un tas de ces régimes de pensions privés, y compris celui des parlementaires, devraient être supprimés. Nous devrions mettre au point un régime de pensions national qui intégrerait tous ces régimes. De cette manière nous pourrions permettre aux gens de prendre leur retraite à 55 ans, 57 ans ou plus tard.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre je comptais 20 années de service dans l'enseignement. Je me moquais éperdument de la pension parlementaire, mais si j'étais resté dans l'enseignement j'aurais pris ma retraite à 57 ans avec 70 p. 100 de ma pension calculée d'après mes gains des six meilleures années. Maintenant je perds les années que je passe ici mais ce ne sera peut-être pas plus de un, deux ou dix ans.

#### *Régime de pensions du Canada n° 2*

**Une voix:** Ce ne sera pas long.

**M. Nesdoly:** Un député dit que cela ne durera pas longtemps, mais je parierais n'importe quoi que je resterai plus longtemps que lui.

Tous les régimes de pensions devraient être entièrement transférables. J'ai travaillé 15 ans avec un régime de pensions pour les professeurs de la Saskatchewan et nous avons eu beaucoup de difficultés à obtenir que les pensions soient transférables entre la Saskatchewan, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Nous n'avons jamais réussi à les rendre transférables à l'Est de l'Ontario. Au lieu d'une pension parlementaire, je préférerais que l'on ajoute mes années de service comme député à mes 20 ans de service comme professeur afin de pouvoir me retirer à un âge raisonnable, 57 ans dans mon cas.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, étant donné l'heure, je ne devrais peut-être pas récapituler le débat de deuxième lecture du bill C-224. J'aborderai la question au comité, lorsque le bill y sera renvoyé. Je vous demanderai donc de mettre la question aux voix.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)